

<i>Date : 28/09/2018</i>	
<i>Rédacteur : Eline Tatu</i>	
<i>Note sur la communication sur le déploiement du numérique</i>	

Les acteurs

La compétence en déploiement du numérique est déléguée au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique. Il est le donneur d'ordre public et rassemble l'ensemble des acteurs du territoire : la région, le département et les communautés de communes.

En décembre 2017, le SMO Val de Loire Numérique confie la mission de déployer la fibre optique sur le territoire sous forme de délégation de service public à l'entreprise TDF. C'est sa filiale Val de Loire Fibre qui réalise la majorité des investissements (89%) et qui sera en charge de commercialiser le réseau construit aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Les étapes du déploiement

Le réseau complet est à construire en parallèle du réseau téléphonique cuivre existant, propriété d'Orange. Actuellement des « autoroutes de l'information » parcourent la France en passant par des Points de Présence Opérateur (POP) pour la raccorder à Internet.

La construction du réseau s'opère en 3 étapes.

Etape 1 : Relier les POP aux locaux techniques appelés Nœuds de Raccordement Optique (NRO). Notre territoire nécessite la création de deux NRO pour permettre un déploiement complet sur l'ensemble de la communauté de communes. Ils ont été construits cet été sur la commune de Montlouis-sur-Loire (parking du Stade Cholet) et sur la commune de Véretz (ZA de la Pidellerie)

Etape 2 : Créer le réseau de distribution. Les techniciens doivent tirer la fibre depuis le NRO jusqu'à des armoires appelées SRO (Sous-Répartiteur Optique). Cette armoire est placée de manière stratégique au cœur des zones bâties et dessert une « plaque » d'environ 500 logements. Actuellement, 12 SRO ont été installés sur le territoire : 6 sur La-Ville-aux-Dames, 3 sur Larçay, 2 à Véretz et 1 à Montlouis-sur-Loire.

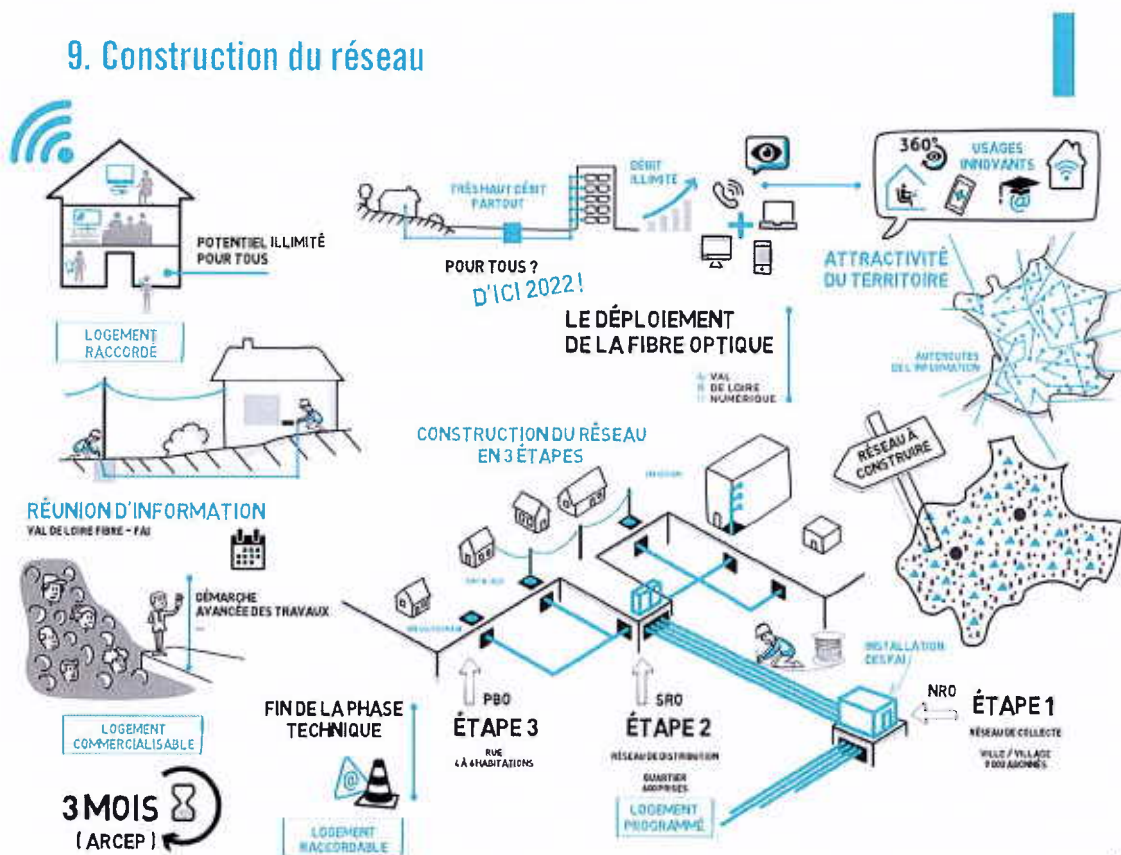
Etape 3 : La fibre optique est tirée jusqu'au point de branchement optique (PBO), au plus près des logements et entreprises. Le PBO est généralement installé sur des poteaux d'éclairage, dans des chambres de tirage ou en façade d'immeuble. La fibre optique empruntera le même chemin que le réseau téléphonique. Selon la configuration des lieux, elle passera en aérien, en souterrain ou en façade. A cette étape, le logement est raccordable.

Le raccordement

Une fois le déploiement technique terminé, un délai réglementaire de 3 mois est imposé par l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) pour permettre à tous les opérateurs d'être en capacité de proposer des offres fibre aux logements raccordés.

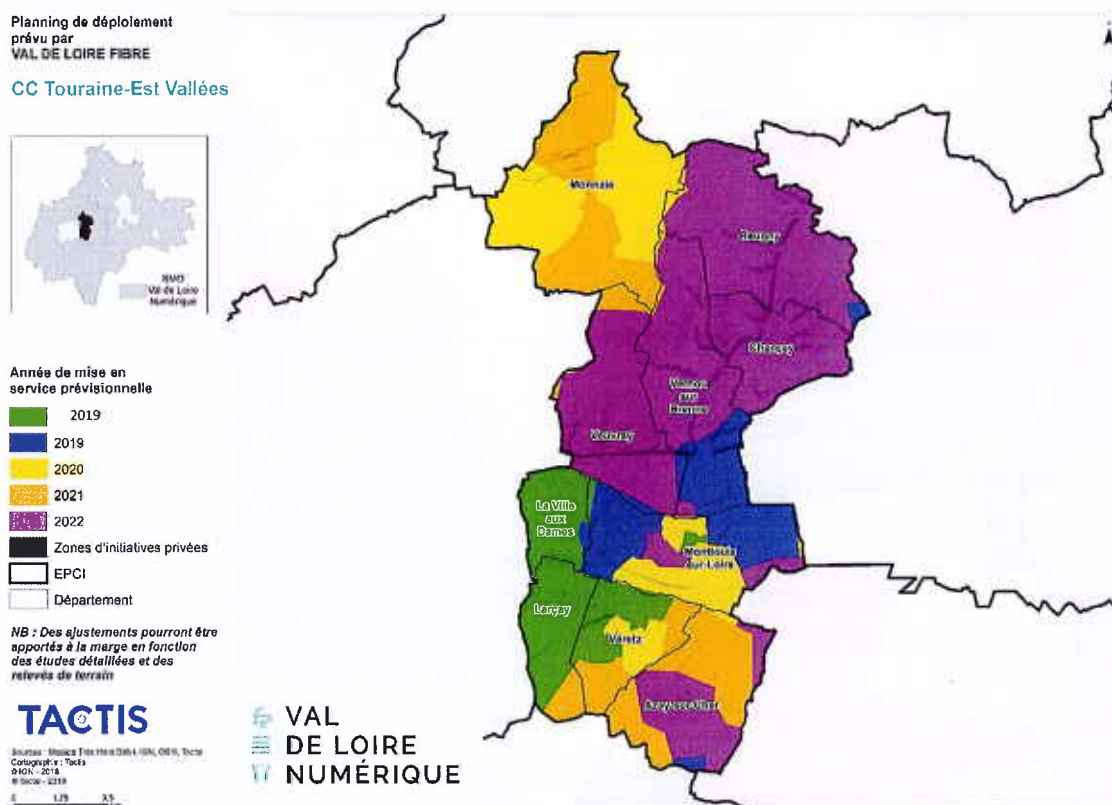
Une fois ces 3 mois écoulés, le logement est commercialisable. Il suffira alors de souscrire un abonnement fibre avec un fournisseur d'accès qui fera intervenir un technicien pour raccorder le logement ou l'entreprise au réseau.

9. Construction du réseau



Le planning prévisionnel

« L'engagement : couvrir 100% du territoire en fibre optique avant 2022 »



Cartographie PREVISIONNELLE

Foire aux questions

- Comment a été déterminé le zonage et le planning ?

Le zonage dépend de l'implantation des SRO, lui-même soumis à de nombreux critères techniques. Le planning de déploiement est une combinaison des priorisations émises par Val de Loire Numérique et des choix technico-économiques proposés par TDF.

En général, les sites prioritaires sont choisis en fonction du niveau très dégradé du signal reçu. C'est le cas pour certaines zones de notre territoire qui ne disposent même pas de haut débit.

- Qui pourra bénéficier de la fibre optique ?

Tous les habitants, entreprises et collectivités. Des abonnements aux particuliers et professionnels seront proposés par les fournisseurs d'accès.

- Est-ce que le passage de la fibre va nécessiter du génie civil dans toutes les rues ?

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de travaux de génie civil. TDF s'appuiera sur les réseaux souterrains et aériens existants.

- Un SRO a été installé près de chez moi, vais-je avoir la fibre rapidement ?

Le SRO raccorde une plaque moyenne de 500 logements. Il faudra compter environ 1 an après la pose du SRO pour une commercialisation de votre logement, suivant la complexité des études et travaux. Attention, il est possible que votre logement ne fasse pas partie de cette plaque, même s'il est situé à proximité.

- Quand vais-je être prévenu de l'arrivée de la fibre ?

A chaque ouverture de SRO, une réunion publique sera programmée pour vous expliquer la démarche à suivre.

- J'ai déjà une box à la maison, pourrais-je conserver mon fournisseur d'accès ?

L'opérateur national Bouygues s'est engagé à proposer ses offres sur notre réseau. D'autres opérateurs alternatifs proposeront également leurs offres. La commercialisation du réseau est ouverte à tous les FAI. Vous pourrez contacter votre FAI pour connaître les possibilités. Il sera peut-être nécessaire de changer de FAI pour bénéficier des offres fibre.

P.06

La fibre fait son chemin

Pour les opérateurs, le déploiement de la fibre optique dans les territoires n'est pas une priorité. Soucieuses d'y pallier, les collectivités locales ont pris les choses en main. D'ici 2022, l'ensemble du territoire de la Communauté de communes sera équipé.

CE QU'IL FAUT RETENIR

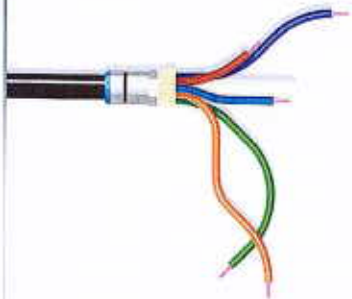
16 M€
d'investissement

2022
le territoire couvert dans son ensemble

À l'ère d'internet, ne pas bénéficier d'une bonne connexion est une malédiction. On ne compte plus les usages que l'on fait du réseau, aussi bien en entreprise qu'à la maison. Or, les territoires pâtissent parfois de mauvaises dessertes. La connexion via les réseaux téléphoniques classiques n'est pas toujours efficace et il existe encore, sur la Communauté de communes, des « zones blanches » où les résidents n'ont pas accès au haut-débit.

D'où l'intérêt de profiter du déploiement de la fibre optique pour permettre à chacun de bénéficier d'une connexion optimale. « C'est un équipement attendu, au même titre que le téléphone il y a 50 ans », souligne Pierre Dourthe, président de Touraine-Est Vallées. « Il en va aussi bien du confort de nos administrés que du développement économique de notre territoire ». De fait, avoir une connexion internet fonctionnelle est devenu nécessaire dans tous les secteurs d'activité.

En outre, tel qu'en témoigne le projet de « tiers-lieu » en construction à Montlouis-sur-Loire, la Communauté de communes souhaite s'inscrire dans la dynamique de développement de l'économie numérique. « Ne pas avoir la fibre sur notre territoire alors qu'elle se développe partout ailleurs serait un non-sens pour la collectivité », résume Pierre Dourthe.



et communautés de communes) se sont associées afin de mutualiser leurs moyens. Ensemble, elles ont créé le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique - auquel elles ont délégué leur compétence en matière de déploiement numérique. C'est lui, désormais, qui pilote le projet.

Il y a un peu moins d'un an, en décembre 2017, le SMO a attribué à l'entreprise Val de Loire Fibre (filiale de TDF) la mission de déployer la fibre optique sur son territoire.

D'ICI 2022, L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SERA ÉQUIPÉ - À COMMENCER PAR LES SITES OÙ LE SIGNAL EST LE PLUS DÉGRADÉ.

Le déploiement en pratique

Cet été, deux locaux techniques NRO (pour « Nœuds de Raccordement Optique ») ont été installés sur le territoire de la Communauté de communes : l'un sur le parking du stade Cholet à Montlouis-sur-Loire, l'autre sur la zone d'activité de la Pidelletterie à Vézetz.

C'est la première des trois étapes de construction du réseau par l'opérateur Val de Loire Fibre. A eux deux, ces NRO permettront le déploiement sur l'ensemble du territoire.

La deuxième étape consiste à installer des SRO (pour « Sous-Répartiteurs Optiques ») au sein des zones bâties et à tirer la fibre jusqu'à eux depuis les Nœuds de Raccordement Optique. Une douzaine de ces armoires, qui rayonnent chacune sur environ 500 logements, a d'ores-et-déjà été installée à La-Ville-aux-Dames, Larçay, Vézetz et Montlouis-sur-Loire.

Une fois les SRO posés, il faut compter environ un an jusqu'à ce que l'installation puisse être activée dans les logements. L'opérateur, en effet, doit encore tirer la fibre depuis les SRO jusqu'à des PBO (pour « Points de Branchement Optique ») installés à proximité des bâtis, le plus souvent sur des poteaux électriques ou en façade d'immeuble. La fibre empruntera le même chemin que le réseau téléphonique.

Dès lors, il faut encore attendre un délai réglementaire de trois mois avant que les logements soient « raccordables ». Pour les clients (entreprises ou particuliers), il suffira ensuite de contracter un abonnement adéquat auprès d'un fournisseur d'accès internet (FAI) - dont les techniciens réaliseront les derniers branchements. Pour autant, tous les FAI ne proposeront pas d'offrir fibre sur le territoire. Ainsi, il est possible que certains usagers déjà équipés d'une box doivent changer d'opérateur.

Il est à noter qu'après chaque ouverture de Sous-Répartiteur Optique, une réunion publique sera organisée pour expliquer aux riverains les démarches à engager et répondre à leurs questions.



Mutualiser les moyens

Pour autant, les opérateurs privés ne sont pas prompts à équiper les territoires, préférant s'atteler en priorité aux zones à grande densité urbaine. C'est là qu'intervient l'initiative publique. « Notre rôle a été de prendre le dossier en mains pour faire en sorte que la fibre soit déployée partout, y compris sur les habitats isolés », explique Pierre Dourthe.

Compte tenu de l'envergure du projet, les collectivités locales d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (région, départements

